Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 juin 2022
(OR. fr)

10625/22

AGRI 287
VETER 58

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Rapport de la présidence sur les travaux menés au sein du Groupe des chefs des services vétérinaires: 'Amélioration du bien-être des animaux d'élevage'

Les délégations trouveront en annexe le rapport de la présidence sur les travaux menés sur le thème du bien-être animal au sein du Groupe des chefs des services vétérinaires, intitulé 'Amélioration du bien-être des animaux d'élevage'[1].

[1] Le projet de rapport a déjà été diffusée aux délégations dans les documents ST 9606/22 et WK 7932/22.

ANNEXE

Amélioration du bien-être des animaux d'élevage

Rapport sur les travaux menés dans le groupe "Animaux et questions vétérinaires (Chefs des services vétérinaires)"

1. Introduction

Le bien-être des animaux est une question qui revêt une grande importance pour les citoyens européens, ce que reconnait le droit de l'Union, en particulier l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

La législation s'est considérablement étoffée ces vingt dernières années.

Ce niveau élevé de priorité pour le bien-être animal s'est traduit dans une série de Conclusions de Conseil récentes. Ainsi ont été adoptées :

- des Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 31/2018 de la Cour des comptes européenne intitulé « Bien-être animal dans l'Union européenne : réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la réalité de la mise en œuvre », le 12 février 2019,

- des Conclusions du Conseil sur le bien-être animal, partie intégrante d'une production animale durable, le 16 décembre 2019,

- des Conclusions du Conseil sur la stratégie « De la ferme à la table », le 19 octobre 2020,

- des Conclusions du Conseil sur un label européen en matière de bien-être animal, le 15 décembre 2020,

- enfin, des Conclusions du Conseil sur le bien-être des animaux pendant le transport maritime sur de longues distances vers des pays tiers, le 29 juin 2021.

La Présidence française salue l'ensemble des travaux menés par les Présidences précédentes et a souhaité également traiter de ce thème, qu'elle juge prioritaire:

- avec un focus sur le bien-être des animaux d'élevage et en particulier, l'encadrement de pratiques douloureuses et de certains modes d'élevage,
- selon la méthode du partage d'expérience entre Etats membres.

A l'instar des Présidences précédentes, la Présidence française a souhaité s'appuyer sur le groupe stratégique des Chefs des services vétérinaires (CVO) et a choisi de mener des échanges basés sur des partages d'expériences dans le but d'alimenter la réflexion menée par la Commission sur la révision législative sur le bien-être animal annoncée dans la Stratégie « De la ferme à la table ». En effet, cette coopération entre Etats membres vise à questionner, et améliorer le cas échéant, les pratiques actuelles en illustrant les expériences mises en œuvre, les leviers d'action, les difficultés identifiées et les mesures d'accompagnement adoptées.

2. Méthode suivie pour les travaux menés au sein du groupe des CVO sur le bien-être animal pendant la PFUE

La Présidence a souhaité organiser les échanges sur le thème du bien-être des animaux d'élevage et en particulier, l'encadrement de certaines pratiques douloureuses et certains modes d'élevage, sous l'angle de trois thématiques transversales constituant des leviers d'action en faveur de l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage :

- la recherche et l'innovation lors de la réunion des 24 et 25 janvier ;
- la formation lors de la réunion des 28 et 29 mars;
- l'accompagnement des acteurs lors de la réunion du 12 mai.

Les échanges ont eu lieu sur la base :

- de présentations par des Etats membres (annexées au présent rapport),
- de questions proposées par la Présidence pour orienter les débats.

Les délégations ont pu être invitées à transmettre leurs commentaires à l'issue des groupes.

3. Première session : importance de la recherche et de l'innovation en vue de l'amélioration du bien-être des animaux

Les délégations de l'Allemagne et de la Suède ont partagé leurs expériences sur le thème de la recherche et de l'innovation en vue de l'amélioration du bien-être des animaux (voir diaporamas en annexe).

Elles ont présenté les mesures mises en place dans leur pays respectif sur la thématique de l'arrêt de la mise à mort systématique des poussins mâles d'un jour, ainsi que les méthodes alternatives possibles et les axes de recherche existants dans ce domaine.

Concernant la législation allemande, depuis le 1er janvier 2022 la mise à mort des poussins mâles est interdite. A partir du 1er janvier 2024, la détermination *in ovo* du genre ne sera plus possible au-delà du 6ème jour d'incubation. L'Allemagne a développé des alternatives à la mise à mort des poussins mâles depuis plusieurs années, et plus de 9 millions d'euros ont été investis dans la recherche. Actuellement, il existe trois options possibles : l'engraissement des poulets mâles, le développement de races à double utilisation (pondeuse et de chair) et enfin le sexage *in ovo*. Pour cette dernière alternative, quatre méthodes ont été développées : l'analyse hyperspectrale (pour les poules brunes uniquement) au 13ème jour, l'analyse hormonale au 9ème jour, la recherche de gènes par PCR au 9ème jour et enfin, la technique de spectroscopie de Raman pratiquée au 9ème jour également mais dont l'amélioration de la technique permettrait d'avoir des résultats dès le 5ème jour.

En Suède, il n'existe pas d'acte législatif interdisant la mise à mort des poussins mâles, mais il y a une volonté nationale, en accord avec les évolutions sociétales, d'améliorer les pratiques dans ce domaine et une mise en œuvre volontaire des acteurs professionnels. La Suède a présenté une méthode développée très récemment, reposant sur l'analyse des gaz émis par les œufs, qui permettrait d'identifier dès le 1er jour d'incubation les œufs mâles, qui peuvent alors être réorientés vers l'alimentation humaine.

Une délégation a indiqué que l'élimination des poussins mâles est interdite sur son territoire depuis le 1er mars 2022 et que les opérateurs peuvent pratiquer le sexage *in ovo* jusqu'au 15ème jour.

Les discussions ont porté sur les coûts supplémentaires par œuf engendrés par ces nouvelles techniques : ils varient en fonction de la méthode (de 1 à 5 centimes par œuf). En outre, dans certains Etats, si la pratique de la mise à mort par broyage des poussins est remise en cause, il n'y pas nécessairement d'interrogation sur l'éthique de la pratique globale d'élimination systématique des poussins mâles : la mise à mort par gazage (exposition au dioxyde de carbone à forte concentration) des poussins mâles pour l'alimentation animale (reptiles, rapaces, …) a été évoquée comme alternative acceptable.

Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'un étiquetage « Bien-être animal » pour informer le consommateur sur les conditions de vie de l'animal dont les produits sont issus. L'étiquetage vise à donner une information claire et fiable sur le niveau de bien-être animal associé aux produits commercialisés. Il a pour objectif d'encourager les consommateurs à orienter leurs achats vers des produits plus respectueux du bien-être animal. Les délégations ont soutenu la mise en place d'une approche harmonisée au niveau européen.

Lors des discussions, plusieurs délégations ont soutenu les travaux engagés sur l'arrêt de l'élimination systématique des poussins mâles et souligné notamment le besoin d'harmonisation européenne. La question des coûts, notamment liés aux investissements et au fonctionnement pour les professionnels, pouvant entraîner des distorsions de concurrence dans les Etats membres où l'interdiction est mise en oeuvre, a été soulevée. La discussion a également abordé les questions de l'étiquetage, de la réciprocité, et enfin, des soutiens financiers et de la contractualisation au sein de la filière afin d'éviter la délocalisation de la production ou l'importation de produits dont les modes de production ne respectent pas les normes européennes. Plusieurs délégations convergent sur la nécessité d'évaluer la réglementation relative au bien-être animal à la lumière des nouvelles connaissances scientifiques et d'une évaluation des impacts, y compris économiques.

La majorité des délégations s'accordent sur la nécessité de stimuler la recherche et l'innovation dans le domaine du bien-être animal, alors qu'une délégation rappelle que la réglementation doit donner aux opérateurs de la visibilité en termes d'échéance pour pouvoir s'adapter.

Les contributions transmises par les différentes délégations permettent de lister les domaines dans lesquels plusieurs d'entre elles considèrent qu'il est nécessaire d'initier ou de poursuivre les travaux de recherche :

- **Conditions d'élevage et de vie des animaux d'élevage**:
    - Systèmes alternatifs pour prévoir la fin de l' « élevage en cage » : mise en œuvre d'études pour démontrer les avantages économiques, zootechniques et pour le bien-être des animaux sur, par exemple, les conditions de l'élevage de canards, le logement de groupe pour les lapins, l'interdiction des cages de mise bas pour les truies.
    - Amélioration des exigences relatives aux systèmes d'élevage des poules pondeuses (espace disponible, mangeoires et abreuvoirs) et incidence sur la réduction des fractures du bréchet.
    - Révision des critères de dérogation pour l'élevage de poulets de chair à des densités supérieures à 33 kg/m².
    - Contact prolongé entre les vaches et les veaux en production laitière.
    - En ce qui concerne les conditions de vie des animaux, extension de la législation européenne en matière de bien-être animal à tous les animaux, notamment aux catégories pour lesquelles il n'existe pas de directive spécifique aujourd'hui (par exemple, les dindes, les chèvres et les vaches laitières), ainsi qu'aux animaux de compagnie et de loisir et aux diverses espèces dans différents systèmes de production aquacole.
    - Elaboration des technologies de surveillance et de détection pour améliorer la gestion du bien-être et de la santé des animaux.

- **Contrôle de la douleur et alternatives aux pratiques douloureuses** : utilisation de l'anesthésie locale pour contrôler la douleur des animaux et gérer le stress lors de certaines procédures (castration, caudectomie, écornage, ébourgeonnage) :
    - Alternatives à la castration des porcelets : détection des carcasses odorantes dans les abattoirs, gestion des mâles non castrés dans la production porcine de finition, avantages environnementaux des porcs non castrés (réduction des émissions de dioxyde de carbone notamment), possibilité d'accroissement du marché pour la viande de porc mâle entier.
    - Suppression de la caudectomie chez les porcs : plan d'action pour éviter la caudectomie. Il serait utile d'évaluer les pratiques visant à ne pas susciter la caudophagie ou d'autres morsures, de tester les protocoles afin d'identifier les premiers signes de morsure de queue, et de travailler sur les possibilités de gestion rapide des épisodes de morsures entre porcs (dont celles de la queue).

- **Sexage des œufs** dans le secteur des poules pondeuses dans le but d'arrêter l'élimination des poussins mâles de un jour.

4. Deuxième session : formation en faveur de l'amélioration du bien-être animal, notamment dans le cadre de l'arrêt de certaines pratiques douloureuses en élevage et de la sensibilisation des intervenants en élevage

Les délégations du Danemark et de l'Italie ont été invitées à présenter leurs actions dans le domaine de la formation en faveur de l'amélioration du bien-être animal, notamment dans le cadre de l'arrêt de certaines pratiques douloureuses en élevage et de la sensibilisation des intervenants en élevage (voir diaporamas en annexe).

Au Danemark, l'obligation de castration des porcelets sous anesthésie n'est pas prévue légalement, mais est exigée par le principal abatteur danois. Par conséquent, la quasi-totalité des porcs danois castrés le sont sous anesthésie. La castration peut être réalisée par les éleveurs sur des porcelets âgés de 2 à 7 jours, en utilisant un anesthésique local. Tous les porcelets castrés doivent recevoir un traitement analgésique (c'est une obligation réglementaire). Les éleveurs doivent au préalable avoir suivi une formation dispensée par des vétérinaires, comportant un volet théorique et un volet pratique.

La délégation italienne a présenté le système italien intégré permettant la catégorisation des exploitations en fonction des risques (bien-être animal, biosécurité, santé, …). Selon les espèces et les risques identifiés, des formations spécifiques peuvent donc être déployées au niveau national. Dans le système italien, des experts vétérinaires sont amenés à former des vétérinaires formateurs qui formeront à leur tour les éleveurs. Ces derniers doivent obligatoirement suivre une formation sur le bien-être animal, tel que prévu dans le plan national italien sur le bien-être animal. L'Italie a précisé que ces formations obligatoires pour les éleveurs ne sont pas payantes et sont financées par les fonds publics propres des instituts en charge de leur organisation.

Plusieurs délégations ont mentionné que la castration à vif des porcelets est interdite dans leur pays depuis des dates différentes : janvier 2016, janvier 2021 et janvier 2022. Une délégation a indiqué qu'il n'y a pas d'interdiction formelle : il s'agit seulement d'initiatives privées (65% des porcs ne sont pas castrés). Pour certaines délégations, depuis l'arrêt de la castration à vif, deux possibilités s'offrent aux éleveurs : l'anesthésie (par voie générale – une délégation indique que cette voie concerne 70 à 80% des porcelets, les 20 à 30% restants ne sont pas castrés –, par voie locale) et l'immunocastration (pas ou peu employée chez les quatre délégations qui se sont exprimées). L'immunocastration n'est pas utilisée en agriculture biologique dans les Etats qui se sont exprimés. Pour un Etat, le surcoût a été estimé à environ 0.6€ par porc conventionnel et 0.75€ pour les porcs biologiques.

Enfin, concernant la formation sur le bien-être animal des agriculteurs et autres travailleurs agricoles, une délégation a rappelé que la formation pour les personnes travaillant dans le domaine du transport des animaux ou dans les abattoirs est obligatoire au niveau européen. Une autre délégation a indiqué qu'un texte législatif prévoit depuis 2019 l'obligation d'acquisition de certaines compétences, sans néanmoins imposer de formation spécifique.

Une délégation a informé de l'obligation de désignation d'un référent bien-être animal chargé de sensibiliser les personnes au contact des animaux au bien-être animal dans tous les élevages depuis le 1er janvier 2022.

Lors des discussions, plusieurs délégations ont souligné le rôle important de la formation et, *in fine* de l'acquisition de compétences. Pour certaines d'entre elles, il n'est pas nécessaire d'imposer des formations spécifiques pour que les professionnels disposent des compétences appropriées pour mettre en œuvre des pratiques respectueuses du bien-être animal. Le point primordial est donc de s'assurer de l'acquisition de compétences (obligation de résultat) sans focus spécifique sur les moyens. Le rôle important de la profession vétérinaire dans ce processus de formation a également été mis en avant.

Enfin, plusieurs délégations ont souligné les questions cruciales de la répercussion des surcoûts dans la chaine alimentaire, les acteurs de l'aval peuvent également contribuer à l'évolution des pratiques via leurs cahiers des charges, et de la réciprocité avec les produits importés.

5. Troisième session : modalités d'accompagnement des acteurs en faveur de l'amélioration des conditions d'élevage, notamment l'évolution des logements et de l'enrichissement du milieu.

Les délégations de la République tchèque et de la Finlande ont été invitées à présenter leurs actions dans ce domaine (voir diaporamas en annexe).

La République tchèque a adopté en 2020 une législation interdisant l'élevage en cage pour les poules pondeuses. Avec une période de transition de 6 ans pour la filière, la loi entrera en application au 1er janvier 2027. Pendant cette période, il est essentiel d'anticiper les coûts liés à la transition et d'accompagner la filière. Selon le Plan stratégique national de la République tchèque, une partie du fond FEADER de la PAC y sera dédié. Concernant le bien-être animal, et notamment la fin de certaines pratiques agricoles, la République tchèque a souligné la nécessité d'une approche harmonisée : des mesures unilatérales (nationales) entraineraient une inégalité sur le marché unique. Se posera aussi la question des importations en provenance de pays tiers.

La délégation finlandaise a présenté les outils réglementaires, de soutien économique et de suivi, qui lui ont permis d'interdire la caudectomie des porcs depuis 2003 et de limiter les morsures caudales à un seuil acceptable. Depuis 2013, et avec une période de transition jusqu'en 2025, de nouvelles obligations ont été mises en place dans les exploitations finlandaises : augmentation de la taille des enclos, limitation des sols en caillebotis, présence d'enrichissement pour les porcs (litière, matériaux manipulables, …). La rénovation des bâtiments est en partie prise en charge par l'Etat, ainsi que les coûts supplémentaires liés à l'ajout de litière ou de matériaux manipulables. Enfin, la Finlande a lancé en avril une application de prévention et gestion des caudophagies permettant à l'exploitant de suivre les tendances de son élevage sur son téléphone. L'outil est gratuit et disponible en anglais également.

Concernant l'équilibre entre incitation financière et sanction, la Finlande a expliqué que plus de la moitié des exploitations porcines finlandaises avaient demandé des aides pour améliorer leurs pratiques d'élevage. Les subventions perçues seront réclamées en cas de résultats insuffisants constatés lors des contrôles. La Finlande a précisé que le suivi des morsures caudales était fait selon deux méthodes : des visites vétérinaires au sein des exploitations et l'examen des carcasses à l'abattoir.

Une délégation a souligné que l'obligation de laisser les queues intactes pouvait entraîner des résultats négatifs pour les exploitations, du fait des morsures caudales (pertes économiques, maladies, dégradation du bien-être animal). Les exploitations y sont de grande taille, environ 60 000 animaux, et y arrêter la caudectomie de routine sera très délicat. Pour une autre délégation, des études récentes montrent qu'une approche intégrée est importante pour réduire avec succès le risque de caudophagie : des ajustements à la ferme peuvent également être nécessaires (par exemple : un système climatique adapté ou des planchers partiellement recouverts pour les porcelets sevrés). Cela nécessite des investissements importants. Cette délégation travaille à une approche conjointe avec l'ensemble de la chaîne alimentaire (gouvernement, organisations non gouvernementales, industrie et commerce de détail) avec un objectif large, intégrant la lutte contre la caudectomie en routine. Par ailleurs, un label est utilisé pour identifier les fermes qui font du bien-être des animaux une priorité. Les surcoûts engendrés pour les éleveurs devraient faire l'objet de concertations nationales avec l'ensemble des acteurs de la chaine alimentaire. Le soutien pourrait porter sur la formation, la recherche et la facilitation d'accords professionnels entre toutes les parties de la chaîne agroalimentaire pour appuyer les améliorations du bien-être animal.

Une délégation a mis en place un accompagnement et un soutien à l'investissement en faveur du bien-être animal : une enveloppe de 90 millions d'euros, dont 86,5 millions d'euros à l'investissement et 3,5 millions d'euros de soutien à la formation, y a été dédiée. Une autre délégation a prévu une subvention générale dont le but est de sensibiliser les agriculteurs à l'importance du bien-être des animaux et de soutenir les agriculteurs qui atteignent des niveaux de bien-être plus élevés.

Les délégations qui se sont exprimées estiment que l'harmonisation européenne dans certains domaines serait bénéfique, fondée sur des consultations d'experts et des analyses de risques. Cela serait particulièrement pertinent pour certains États membres qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour effectuer ces expertises et analyses.

Lors des échanges, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mesures d'accompagnement et d'une période de transition adaptée, raisonnable, harmonisée, prenant en compte i) des préoccupations sociétales pertinentes, ii) des incidences économiques pour l'ensemble des parties et iii) des aspects environnementaux. L'apport de nouveaux outils technologiques pour le suivi des élevages a été souligné. Les expériences montrent la nécessité d'intégration du concept de durabilité. En effet les évolutions en faveur de l'amélioration du bien-être des animaux, notamment sur les conditions d'élevage des animaux, engendrent de potentielles opportunités et conséquences en termes d'environnement. Les délégations ont partagé leurs difficultés au sujet de l'équilibre entre les mesures incitatives (en faveur de l'amélioration du bien-être des animaux) et l'application de sanctions (en cas de non-respect des exigences définies et de souffrance des animaux). Les discussions ont illustré le risque de distorsion de concurrence et, en réponse, la question de l'harmonisation réglementaire intra européenne. Enfin, le partage d'expériences a souligné que la question de l'applicabilité de la législation, par toutes les parties prenantes (opérateurs à chaque maillon de la chaine alimentaire, organismes scientifiques, autorités compétentes…), et en particulier dans le contexte de la future révision législative, est primordiale.

6. Informations sur les travaux au sein des autres institutions

Ces réunions ont été aussi l'occasion d'échanger sur les travaux en cours dans les autres institutions de l'Union européenne.

Commission européenne

Adoptée par la Commission le 20 mai 2020, en déclinaison du Pacte vert, la Communication sur la stratégie « De la ferme à la table »[2] consacre une partie au bien-être animal. Selon cette Communication, le bien-être animal « améliore la santé animale et la qualité alimentaire, réduit le besoin de traitement médicamenteux et peut aider à préserver la biodiversité ». La Commission annonce pour le dernier trimestre 2023 une révision et un élargissement de la législation portant sur le sujet y compris sur le transport et sur l'abattage. L'objectif de cette révision est triple :

1/ améliorer le bien-être des animaux, par une législation de portée élargie et au contenu adapté au regard des données scientifiques les plus récentes, des priorités politiques et des attentes publiques actuelles,

2/ rendre la législation plus facile à appliquer, et

3/ garantir une production durable et des conditions de concurrence équitables pour les entreprises de l'Union européenne sur le marché unique.

La Commission indique aussi qu'elle va étudier des options pour un étiquetage concernant le bien-être animal qui assure « une meilleure transmission de la valeur tout au long de la chaîne alimentaire ».

La Commission soutient le travail initié par la Présidence dans le cadre des réunions des CVO, qui alimentera la révision législative en cours.

[2] 8280/22 + ADD1

Ces travaux interviennent dans un contexte de mobilisation européenne forte autour du bien-être animal. A titre d'exemple, la dernière consultation publique de la Commission sur ce sujet a réuni plus de 60 000 contributions. Cette consultation traite notamment du bien-être des animaux dans les exploitations agricoles en abordant les points suivants :

- La possibilité d'introduction d'exigences plus spécifiques pour des espèces animales, pour lesquelles il n'existe pas à ce jour de dispositions particulières;
- les pratiques douloureuses (caudectomie et castration chez les porcs, écornage des veaux, débecquage des volailles) : les options proposées à la consultation sont l'interdiction, l'ajout de restrictions ou bien l'absence d'action ;
- les délais de période transitoire (sont proposés à la consultation : 5 ans au maximum, 10 ans, au maximum, 15 ans au maximum) pour l'arrêt de l' « élevage en cages » en fonction des espèces (et des alternatives existantes économiquement soutenables) ;
- les exigences particulières en termes de bien-être qui pourraient être imposées aux produits importés (exigences identiques ou équivalentes à celles appliquées dans l'Union européenne, étiquetage permettant d'identifier les produits obtenus dans le respect des conditions de bien-être exigées dans l'Union européenne).

La Commission mène des consultations dans différents domaines à travers la création de 6 sous-groupes de la plateforme européenne sur le bien-être animal : protection dans le cadre de l'abattage, du transport, étiquetage, bien-être des volailles, des veaux et vaches laitières, des porcs.

Dans le cadre de la révision législative, la Commission réalise une évaluation de la législation existante, qui est attendue pour le mois de septembre. En outre, plusieurs études d'impact ont été lancées par la Commission. Les perspectives esquissées concernant les pratiques douloureuses, telles que la castration des porcelets, convergent vers l'interdiction ou, dans une moindre mesure, vers des restrictions supplémentaires, comme l'obligation d'anesthésie et d'analgésie. L'exigence de formation pour toutes les personnes manipulant les animaux serait une option sérieuse.

Parlement européen

Le bien-être animal est également inscrit à l'agenda du Parlement européen depuis plusieurs années. Deux travaux récents ont été présentés par la Présidence.

- Le 20 janvier 2022, le Parlement a adopté en plénière le rapport et les recommandations de la Commission d'enquête sur la protection des *animaux* pendant le *transport* (COMANIT).
- Le 15 février 2022, le Parlement a adopté en plénière le rapport de la Commission de l'agriculture et du développement rural (COMAGRI). Le rapport du député Jérémy Decerle demande à la Commission de remettre à jour la législation sur le bien-être animal en élevage, pour assurer une lecture et interprétation uniforme au niveau européen.

7. Bilan des travaux

La Présidence française a mobilisé le groupe des Chefs des services vétérinaires pour mener un partage d'expériences en vue de l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage, dans la perspective de la révision de la législation sur le bien-être animal. Les délégations ont tenu des discussions et des échanges de vues sur la base de la contribution de plusieurs Etats membres.

Les discussions techniques approfondies entre CVO et avec la Commission, dans le cadre du partage d'expériences réalisé par la Présidence française, illustrent l'importance accordée par toutes les délégations à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage et ont permis d'appréhender différents enjeux de ce sujet, notamment, d'harmonisation européenne des réglementations, de formation des acteurs, de soutenabilité économique pour les filières, de l'amont à l'aval.

Bundesministerium
für Ernährung
und Landwirtschaft

Federal Ministry of Food and Agriculture

Research and innovation to improve animal welfare regarding the ban of culling day-old chicken in Germany

Working Party on Animal and Veterinary Questions (Chief Veterinary Officers) on 24 and 25 January 2022

Dr. Dietrich Rassow

bmel.de

Agenda

1. Initial position and scope
2. Research, innovation & implementation
3. Legal position in Germany
4. Outlook

Bundesministerium
für Ernährung
und Landwirtschaft

Folie 2

Initial position and scope

At the beginning…

- Changed social perception with increasing animal welfare interests
- The longstanding practice of killing male chicken after hatching is ethical no longer justifiable for animal welfare reasons
- But……Alternatives to killing of chicken must be available for hatcheries

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Folie 3

Initial position and scope

Available solutions to avoid chicken culling….

Currently available solutions are:

- "In ovo" gender determination
- Brother male fattening
- Dual purpose chicken

…supposed that all available alternatives to killing of chicken will be accepted…

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Folie 4

Initial position and scope

What happened in advance to „rollout“ …

- Germany campaigned the ban of killing chicken since many years and promoted alternative solutions

Finding of alternative soltutions…

- Initiate research projects/ central funding of initiatives
- Validation of outcomes in close alignment with the concerned economy

GOAL

Assessment of solutions to balance out „animal welfare“ and „feasibility of solutions“ for hatcheries

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Folie 5

Research and innovation

Usage of "in ovo" gender determination to overcome killing of chicken

Requirements for practical solutions

- sex determination as early as possible
- high accuracy (≥ 95%)
- high throughput (approx. 100,000 eggs/day)
- no or only minor effects on the hatch rate
- Possibility of recycling discarded hatching eggs
- social acceptance

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Folie 6

Research and innovation

Overview of currently available methodologies for gender determination „in ovo“

- Hormone-based testing, day 9
- Gene testing by PCR, day 9
- Raman Spectroscopy, day 5 by is possible
- Hyper spectral analysis, day 13 by feather colour, only brown layers

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Folie 7

Research and innovation

Additional research needed and funded by the BMEL

Research initiatives started for selected methodologies, whereas selection is based on feasibility/ practicability and economic efficiency

In focus:

- Hormone-based testing, day 9
- Raman Spectroscopy, day 9, day 5 by is possible

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Folie 8

Research and innovation

Hormone-based testing

- Collaboration with University of Leipzig
- A laser creates a 0.3 mm hole in the eggshell at day 9
- A small drop of liquid is taken from the hatching egg
- A non-invasive procedure, i.e. the inside of the hatching egg is not touched and remains intact
- The liquid is analyzed with a patented marker
- The hatching eggs are sorted into male and female
- The female hatching eggs are returned to the incubator
- To 21 days of incubation only female chicken hatch
- Works with all hatching egg colors and genetics

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

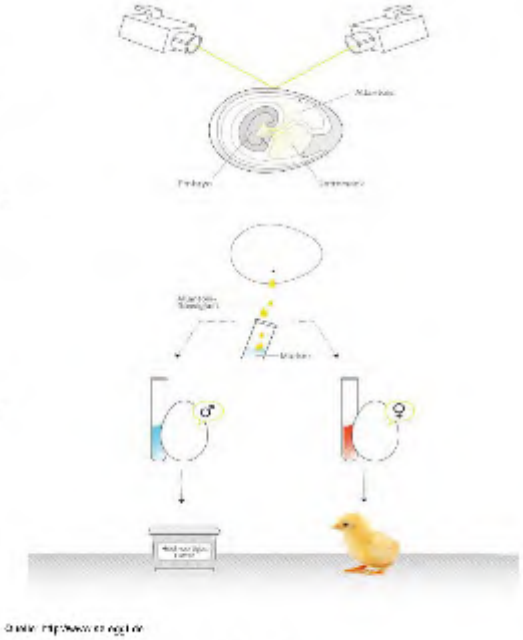

Folie 9

Research and innovation

Raman Spectroscopy

- Contactless early method at day 5
- Collaboration with University of Dresden
- „proof of concept" under laboratory conditions
- more stable results day 5 instead of day 4
- „proof in practice" under hatchery conditions
- new proof in practice studies in at this time
- Promising results at day 5 but still unclear if / when this solution will be available

Foto und Grafik: KSM, TU Dresden

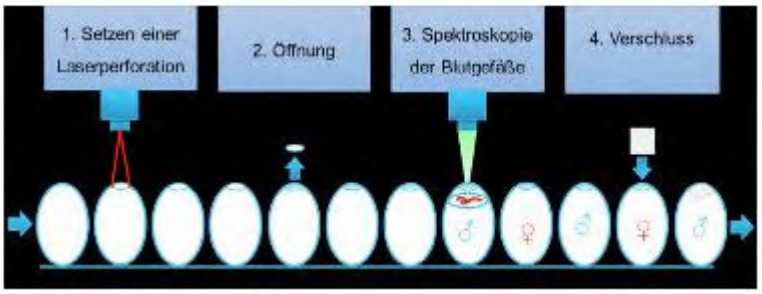

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Legal position in Germany

German Animal Protection Act ("Tierschutzgesetz")

- Culling of one day old male chicken is forbidden since 1st of January 2022 across all stages
- In addition, in ovo gender determination will be allowed until day 6 only from 1st of January 2024

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Folie 11

Legal position in Germany

- No sensation of pain before the 6th day of incubation
- From the 15th day of incubation, fully developed pain sensation
- Development of pain perception between the 7th -15th incubation day

Conclusion: Embryo in the egg develops the ability to experience pain from the 7th day of incubation

Further scientific research about this topic was needed and started in June 2021

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Folie 12

Outlook

- Further development of the existing methods for determination and research into further approaches to gender determination in the egg
- Common goal to raise animal welfare standards in livestock farming in the European Union
  - Revision of EU animal welfare legislation: the necessary impact assessment for an EU-wide ban should be initiated promptly
  - Stepwise implementation of a ban of culling of day-old chicken in European member states

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

Folie 13

Jordbruks verket
Swedish Board of Agriculture

In ovo sex-sorting of eggs: Research and innovation- the Swedish situation

Helena Elofsson
Head of Animal Welfare
Swedish Board of Agricultural

Jordbruks verket
Swedish Board of Agriculture

Research and innovation- the Swedish situation and legislation

- Animal welfare is a topic of great concern in Sweden- often debated.
- In order to develop and improve animal welfare as well as achieving a more sustainable animal production for the future, research and innovation is crucial to succeed.
- Other examples: more research and development is needed regarding stunning of pigs and fish.

Jordbruks verket
Swedish Board of Agriculture

Research and innovation- the Swedish situation and legislation

- Approximately 5 million male chicks are killed.
- The Swedish Animal Welfare Legislation focus on prevention of pain/suffering and promoting animal welfare.
- Death not regarded as an animal welfare problem as such- but pain/suffering shall be prevented as much as possible- "spared unnecessary suffering and discomfort".

Jordbruks verket
Swedish Board of Agriculture

Research and innovation- the Swedish situation and legislation

- From an ethical and sustainable perspective important to phase out unnecessary killing.
- No ban on killing chicks have been discussed - but positive towards innovation and development of new methods that makes this killing unnecessary.

Jordbruks verket
Swedish Board of Agriculture

Research and innovation- DANSiC´s method for sorting eggs

- Several research groups are working on solutions and some commercial systems already exist.
- DANSiC´s method for sorting eggs in ovo sex-sorting of eggs-ethical and sustainable production of chickens and eggs- only hens are hatched
- Anita Lloyd Spetz, DANSiC AB, Mike Andersson, Linköpings Universitet

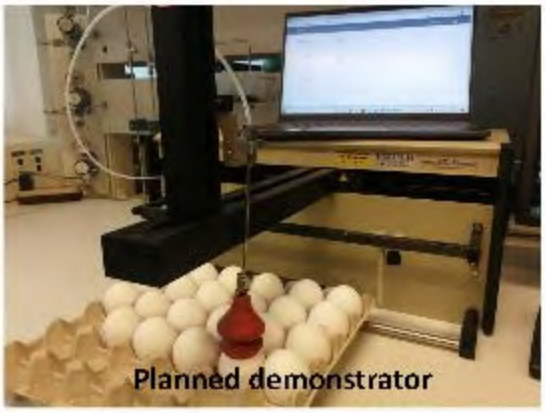

Jordbruks verket
Swedish Board of Agriculture

Research and innovation- DANSiC´s method for sorting eggs

- Sort fertilized eggs the day of lay, in male or female- female chicken eggs are hatched, male chicken eggs can be eaten
- Commercialization may be possible to start within one year.

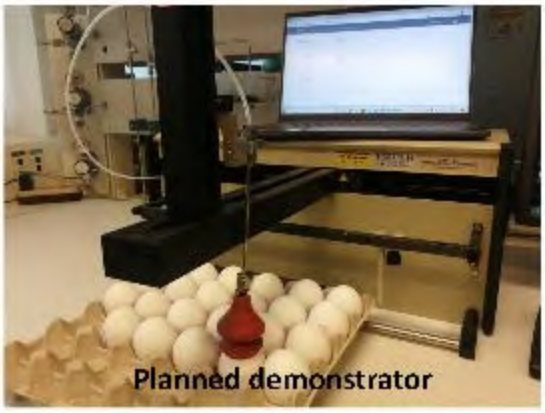

Detailed or technical questions?

DANSiC´s method for sorting eggs

Ethical and sustainable production of chickens and eggs

Only hens are hatched

Avoid culling of 7 billion male chicks yearly in the world

Anita Lloyd Spetz
anita.lloydspetz@dansic.se
Mike Andersson
mike.andersson@liu.se

7

Ministry of Food, Agriculture and Fisheries of Denmark
Danish Veterinary and Food Administration

Castration of pigs

Agenda

- Legislation
- Public–private corporation
- Training requirements
- Industry recommendations and training information

Danish legislation on castration of pigs

- Castration of piglets can be done by farmers within the pig's 2.-7. day of life
- Legal requirements: All castrated pigs must be given prolonged pain relieve / analgesia
- According to Danish legislation farmers are allowed to use local anesthesia before castration. This is a voluntary scheme
- Farmers are allowed to use veterinary medicinal products that are approved for local anesthesia in pigs
- Farmers must have received training, before they can locally anesthetize pigs before castration

Public-private cooperation, background for the rules

Representatives from the Danish farming industry, slaughterhouses, animal welfare organizations, consumer organizations, veterinarians and retailers have agreed to work for significant animal welfare improvements for pigs

- A working group was set up with representatives from the pig industry, animal welfare organizations, veterinarians and governmental organization
- Castration of pigs was identified as one of ten initiatives to improve animal welfare in pig herds.
- Furthermore close cooperation to stop castration without use of local anesthesia has led to a voluntary scheme: Farmers are now allowed to use local anesthesia before castration

Public-private cooperation, implementation of the rules

Private quality assurance scheme "DANISH Product Standard" covers nearly all pigs produced in Denmark

- Use of local anesthesia before castration is a requirement in the quality assurance scheme DANISH Product Standard
- Close to 100% of all castrated Danish pigs are locally anesthetized before castration

The working group (the pig industry, animal welfare organizations and governmental organization): Mutually agree that the Danish model with use of local anesthesia and pain relief/analgesia is an acceptable solution when it comes to animal welfare.

Increased costs for castration for farmers with use of local anesthesia:
- Training course fee
- Additional time consumption for injection
- Medicinal products: local anesthesia, syringes and needles

Training

- The farmer may only administrate veterinary medical products with local anesthetic effect to piglets prior to castration if the farmer has completed a course
- The farmer must be able to document completion of the course
- The course must be approved by the Danish Veterinary and Food Administration
- The training is performed by veterinarians

Training

The course must consist of a theoretical and a practical part.

The theoretical part:

- Minimum 1,5 hour
- Legislation on castration of piglets
- The anatomy of the male piglet (pelvic area including testicles, spermatic cord and nerve supply)
- Pain reactions of the piglet
- Approved VMP's for local anesthesia including pharmacology, effective time, dosage and side effects
- Methods to restrain the piglet
- Injection technique
- Time between local anesthesia and castration

The practical part:

- Practical demonstration on the injection technique and how to restrain the piglet
  Local anesthesia and castration of minimum 10 piglets per participant under supervision by the teacher

Examples on Industry guidelines
Danish Pig Research Center

How to administrate local anesthesia

Animations on optimal flow when castrating pigs in the farrowing unit

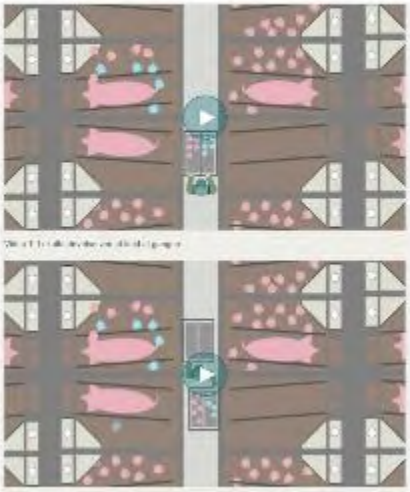

CLASSYFARM
Ministero della Salute
ISTITUTO ZOOPROFILATTICO SPERIMENTALE
DELLA LOMBARDIA E DELL'EMILIA ROMAGNA
"BRUNO UBERTINI"
LA NOSTRA
ESPERIENZA,
LA VOSTRA
SICUREZZA.
Training strategy for animal welfare in farms: the Italian experience
Dr. Pierdavide Lecchini, CVO
CVO WP, 28/29 March 2022
Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale

Classyfarm

ClassyFarm is an integrated system for the risk-based categorization of farms.

ClassyFarm allows the collection and processing of data on:

- biosecurity;
- animal welfare;
- health and production parameters;
- feed;
- consumption of antimicrobial medicines.

It is available for official veterinarians, farm veterinarians and farmers.

Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale

Ministero della Salute

Training for animal welfare in farms
CASCADE APPROACH
Experts
Trainers
Assessors and Farmers
CLASSYFARM
Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale
Ministero della Salute

Training for animal welfare in farms

- Educational training of veterinarians:
  - practitioners
  - official
- Educational training of livestock farmers

Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale

Ministero della Salute

Educational training of veterinarians 2017-2019 (before COVID-19)

- Number of editions 39
- Participants 971 Trainers and Trainees (Vets)

Theory session
- Classroom lesson with the expert
- 6-8 hours

Home study
- Questionnaire (questions and answers)
- Manual and guidelines

Practical session
- Application on-farm with the expert
- 4-6 hours

CLASSYFARM

Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale

Ministero della Salute

Educational training of veterinarians 2017-2019 (before COVID-19)

TRAINING COURSES		NUMBER OF EDITIONS	TRAINING TYPE	NUMBER OF PARTICIPANTS	PARTICIPANTS
ANIMAL WELFARE AND BIOSECURITY ASSESSMENT	DAIRY COWS	4 (2019) 2 (2018) 5 (2017)	Theory session 6-8 hours + On-farm practical session 4-6 hours	85 (2019) 72 (2018) 45 (2017)	Trainers and trainee (Vets)
	BEEF CATTLE	2 (2019) 2 (2018) 3 (2017)		61 (2019) 72 (2018) 27 (2017)	
	VEAL CALVES	1 (2019) 3 (2017)		51 (2019) 27 (2017)	
	COW-CALF OPERATION	1 (2019)		51 (2019)	
	WATER BUFFALO	1 (2019)		41 (2019)	
	DAIRY GOATS	1 (2019) 1 (2017)		41 (2019) 21 (2017)	
	DAIRY SHEEP	1 (2019) 1 (2017)		41 (2019) 12 (2017)	
	PIGS	3 (2019) 6 (2018)		49 (2019) 200 (2018)	
	POULTRY	1 (2019) 1 (2018)		30 (2019) 45 (2018)	

CLASSYFARM

Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale

Ministero della Salute

Educational training of veterinarians 2020-2021 (after COVID-19)

- Number of editions 15 (course availability at least 6-8 months per year)
- Participants 5863 Trainees (Vets, official and practitioners)

E-learning

- Theory session with the expert
- Video of practical session on-farm with the expert
- 6-8 hours

Home study

- Questionnaire (questions and answers)
- Manual and guidelines

CLASSYFARM

Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale

Ministero della Salute

Educational training of veterinarians 2020-2021 (after COVID-19)

TRAINING COURSES	NUMBER OF EDITIONS	TRAINING TYPE	NUMBER OF PARTICIPANTS	PARTICIPANTS
OFFICIAL CONTROLS FOR THE PROTECTION OF ADULT CATTLE AND WATER BUFFALOES	1 (2020)	Theory session 6 hours – On-farm practical session 4 6 hours	46 (2020)	Officials Vets
OFFICIAL CONTROLS FOR THE PROTECTION OF ADULT CATTLE AND WATER BUFFALOES	1 (2021) 2 (2020) 1 (2022)	E-learning	882 (2021) 1436 (2020)	Officials Vets
OFFICIAL CONTROLS FOR THE PROTECTION OF CALVES	1 (2021)	E-learning	915 (2021)	Officials Vets
OFFICIAL CONTROLS FOR THE PROTECTION OF PIGS	1 (2021)	e-learning	778 (2021)	Officials Vets
ANIMAL WELFARE AND BIOSECURITY ASSESSMENT OF DAIRY COW	1 (2021)	e-learning	948 (2021)	Vets practitioners
ANIMAL WELFARE AND BIOSECURITY ASSESSMENT OF DAIRY GOATS	1 (2021)	E-learning	100 (2021)	Vets practitioners
ANIMAL WELFARE AND BIOSECURITY ASSESSMENT OF WATER BUFFALOES	4 (2021)	Theory session 1 E-learning	66 (2021)	Vets practitioners
ANIMAL WELFARE ASSESSMENT OF PIGS (WEANERS AND FINISHERS PIGS)	1 (2021)	E-learning	418 (2021)	Vets practitioners
ANIMAL WELFARE ASSESSMENT OF PIGS (SOWS, BOARS AND FOGLETS)	1 (2021)	E-learning	372 (2021)	Vets practitioners

CLASSYFARM

Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale

Ministero della Salute

Educational training of livestock farmers 2017-2021

- The training of farmers is a requirement for the risk categorization of
  - Breeding farms
  - Weaning and fattening farms, for the prevention of tail docking

Theory session

- Theory session with the VETS
- Video of practical instructions on the management and welfare of pigs: castration, euthanasia ....
- 4-8 hours

Frequency

- every year (optimal condition)
- every 3 years (condition to be improved)

CLASSYFARM

Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale

Ministero della Salute

Educational training of livestock farmers 2017-2021

- Number of herds under the responsibility of trained farmers: 4597
- Number of pigs reared in these farms: 8.723.227*

* Updated 25 March 2022

Conclusions and way forward

- Training in animal welfare will continue and should be renewed for vet
- This training will continue to be mandatory for farmers and other farm workers
- Classyfarm will keep updated the farms where the workers carry out the training courses

CLASSYFARM

Centro di Referenza Nazionale per il Benessere Animale

Ministero della Salute

State
Veterinary
Administration

The Czech Republic approach to cage farming of laying hens

CVO 12.05.2022

Zbyněk Semerád, M.V.D.

State Veterinary Administration

The Czech Republic

Inhabitants	10.7 mil.

Poultry	23.8 mil. (heads)
Hens	8.1 mil. (heads)
Poultry for slaughter	259 ths. (tons a year)
Eggs for consumption	1.6 bil. (pcs. a year)

State Veterinary Administration

Laying hen keeping systems in the Czech Republic

– registered farms (> 350 *birds* + *market suppliers*)

	Ratio of kept birds		Flocks (no.)	Farms (no.)
Technology	2018	2021	2021	2021
Enriched cages	84.54 % (4 519 648)	59,7 % (3 379 558)	256	21
Floor systems, aviaries	14.8 % (791 068)	39 % (2 211 463)	122	45
Runs	0.43 % (22 935)	1 % (53 466)	20	13
Organic farming	0.23 % (12 734)	0,3 % (18 806)	15	11
TOTAL	5 346 385	5 663 293	313	90

State Veterinary Administration

Grounds of the legislation amendment:

— **The Czech Republic approach:**

- a gradual and elaborated review of animal welfare legislation,
- for particular animal species and categories.

— A clear **social consumer demand** for further improvement in laying hens welfare.

— **Retail chains indication** to abandon the sale of eggs from cage systems.

— **The Farm to Fork strategy** anticipate an extensive review of animal welfare legislation.

State Veterinary Administration

Czech legislation on the protection of animals against cruelty - Act No. 246/1992

A direct ban on keeping laying hens in cages, including enriched cages

- *"laying hen" = Gallus gallus female at laying maturity, eggs not intended for hatching.*

— Approved in 2020, to be used from January 1, 2027.

— A six year transitional period for laying hens keepers.

State Veterinary Administration

Benefits:

— Increasing the level of laying hen **welfare**, in particular in intensive holdings.

— Improving **public perception** of laying hen keeping.

— Better **defensibility of an intensive production** of eggs to consumers.

State Veterinary Administration

Challenges related to the ban:

The need for **financial compensations** is objective:

- **Costs of the transit to enriched cages** in the recent past;
- **Closure of certain businesses** expected;
- Enforced **investments in new technologies**
- **Selection of breeds** more suitable for the new farming technologies

State Veterinary Administration

Funding:

Common Agriculture Policy - National Strategic Plan

- support of the change in technologies.

Rural Development Programme

- laying hen keeping + egg production
  = long term priority commodities,
- preferential criterion introduced in favour
  of laying hens.

State Veterinary Administration

Note of the Czech Republic on the need of a harmonised approach *(st 10844 / 2020)*

— Unilateral bans on cage farming at the national level
→ **uneven conditions** at the EU single market;

— **Harmonised EU solution needed**
to ensure the competitiveness of egg producers in individual MSs.

Call on the European Commission:

- **to analyse economic impacts** on the market in the context of the ban on battery cages,
- **to submit a legislative proposal** of the cage egg production ban,
- **to address** issues of cage eggs **imports** from third countries.

State Veterinary Administration

Essentials

— to find **a balanced consensus between**

improving animal welfare and

- sustainable production of laying hen holdings,
- i.e., their **competitiveness on the global market**;

— to respect specificities of certain types of holdings

- breeding holdings,
- holdings used in the context of science and research...

— to provide

- a sufficient **transitional period**,
- adequate **financial compensations** for the forced changes.

Intact tails and prevention of tail biting in Finnish pigs
Chief Veterinary Officers 12.5.2022
Taina Aaltonen
Ministry of Agriculture and Forestry
Finland

Intact tails in Finnish pigs

- In Finland, tail docking was prohibited in 2003
- Level of severe tail biting lesions at slaughterhouses between 0,9-1,5 % (2017-2021) based on off.statistics from meat inspection
- A recent study at one slaughterhouse of 14 000 pigs
  - Fully intact tails 49,2 % - healed damage 36,7 % and fresh damage 14,1 % - Similar results as in year 2000
- The situation at farm level (84 farms):
  - tail damage present in 58 herds (69 %) (prevalence 1-5 % of pigs), 5 herds (6 %) (prev. 6 -10 % of pigs) and no tail damage or damage in single animals in 21 herds (25 %)

Legislation on pig welfare in Finland

- In Finland, tail docking was prohibited in 2003
- More space required in pens than EU-minimum (1.1.2013)
  - Requirement for new and renovated farms, eg. 0,9 m^2 for a finisher pig up to 107 kg vs. 0,65 m^2 in Dir 120/2008/EC (for old farms the transitional period until 1.1.2025)
- Restrictions on the use of slatted floors for weaned, fattening and breeding pigs
  - 2/3 of the pen floor must be solid or such drained floor where the percentage of the holes is at max 10 % of the surface area (for old farms transitional period until 1.1.2028)
- Even if the requirements are not yet legally binding in older farms, the space allowance for pigs at farm level has been above the EU minimum on a voluntary basis. For finishers the mean space is appr. 1,05 m^2 /pig

3

Legislation on pig welfare in Finland

- Enough room for feeding required + easy access to water all the time
  - In Finland, long throughs are usually used instead of a feeder
  - Min. 30 cm of through per pig over 50 kg, unless feed is available all the time
- Manipulable matter and bedding material to support the natural behaviour
  - Always available
  - Suitable bedding type material available (straw (!), hay, saw, peat, cardboard, paper etc.) and the pigs need to be able to make small piles of it
  - If the manure system prevents larger amounts of use, solid objects (balls, ropes, wooden pieces etc.) for manipulation required. Objects should be changed frequently
- To avoid regrouping of pigs or regrouped close to weaning
- Sick pens required for 5 % of the pigs
- Control on gases, draught, moisture, temperature, gas/dust, noise, light (min. 40 lux + natural light compulsory)

4

Other factors

- Good health status
  - Finland is free of PRRS, TGE, PRCV and PED
  - Low/very low prevalence of swine enzootic pneumonia, swine dysenteria, atrophich rhinitis, sarcoptoc mange, salmonella)
  - 90 % of the farms (97 % of production) belongs to the common health care system Sikava -> 4-6 visits/year or one visit/batch
  - Antibiotic use is limited
- Moderate size farms (appr. 300 sows + 1200 finishers)
- Change in attitudes
  - Farmers are motivated to produce pigs with intact tails
  - Continuous efforts to prevent tail biting outbreaks needed
  - 0 % of tail biting is not feasible, but acceptable levels are!

Animal welfare subsidies

- Currently extra costs for using bedding or use of more manipulable materials than the legal minimun can be subsidised to the farmer
- Proposal for the next CAP in Finland: Special provision for tail biting
  - Tail biting findings on meat inspection would be used as a welfare indicator
  - Over 95 % of the tails must be intact and without lesions in meat inspection
  - The farmer must keep records on their actions to prevent tail biting
- Financial support for renovation of pigfarms or for new buildings possible

https://www.saparo-sovellus.fi/

NEW APPLICATION TO SUPPORT FARMERS TO PREVENT AND MANAGE TAIL BITING

- Screening risk factors
- Making an action plan
- Monitoring the situation
- Launched in April 2022

Welcome to the SAPARO-application!

Welcome to the SAPARO-application! This application is meant for pig farms, and it is **free of charge**. The application supports farms in preventing and managing tail biting. It helps with screening risk factors on the farm and making an action plan to prevent tail biting. With the application you can monitor how the tail biting situation develops on your farm.

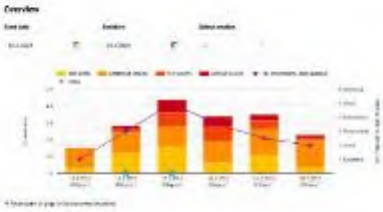

The application consists of two parts: This Saparo dashboard and the observation application Saparo Tracker, which you use with your phone. You can find the Saparo Tracker here: tracker.saparo-sovellus.fi

The app was developed by the University of Helsinki with Ministry of Agriculture and Forestry of Finland funding. You can find more information about tail biting and the Saparo-project on the SAPARO-project website.

Thank you for listening!

https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1751731121001968#b0240

https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fvets.2021.650590/full